

POUR MES
DÉPLACEMENTS QUOTIDIENS
JE PASSE AU VÉLO !



« Ma prime vélo »

Jusqu'à 500 € remboursés

2ème
édition

sur l'achat d'un vélo neuf ou d'occasion ou sur l'installation
d'un kit de conversion « assistance électrique » pour vélo



CONDITIONS

- Être une personne majeure résidant à l`année sur le territoire de la Communauté de communes
- Prime valable pour l`achat d`un vélo neuf ou d`occasion (mécanique ou à assistance électrique) ou pour l`installation d`un kit de conversion « assistance électrique » pour vélo
- Acheter un vélo ou faire installer un kit de conversion « assistance électrique » exclusivement auprès d`un professionnel situé sur la Communauté de communes
- Une prime par foyer fiscal et par an
- Montant de la prime : 40% du prix d`achat TTC du vélo ou du coût d`installation du kit de conversion « assistance électrique », plafonné à 500 euros (dans la limite de l`enveloppe budgétaire définie).
- Ne pas avoir bénéficié de la prime en 2024.

MODALITÉS

- Dossier à retirer à la Communauté de communes auprès de Marion Ferrero ou à télécharger sur le site Internet de la Communauté de communes (www.forcalquier-lure.com)



- Pour bénéficier de la prime, le dossier de demande devra être validé en amont de l`achat par la Communauté de communes.
- Dépôt des dossiers de candidature exclusivement à partir du 12 mai par mail ou version papier.

Aide non soumise à conditions de ressources, cumulable avec la prime de l`État

Contact

Marion Ferrero 04 92 75 67 57
marion.ferrero@forcalquier-lure.com

Hôtel de ville – 2ème étage – 1 place du Bourguet 04300 Forcalquier